

<p>Maître d'ouvrage</p> <div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: flex-start;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 150px;">  <p>PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE</p> </div> <div style="width: 450px;"> <p>Ministère de la Transition écologique</p> <p>Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine</p> <p>15 rue Arthur Ranc – CS 60539 86020 Poitiers Cedex</p> </div> </div>	<p>établi par : P. RIBET</p>
<p>Mise à niveau environnementale de la RN89 Requalification du PIGR de Tout-Y-Faut</p>	<p>vérifié par : X. SCALIERI</p>
<p>Dossier de Projet</p> <p>III Caractéristiques techniques</p> <p>8 – Ouvrage d'art courant</p> <p>8.1 Notice</p>	
<p>Maître d'œuvre</p> <div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: flex-start;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 150px;">  <p>5, impasse des Mûriers CS 80012 33692 Mérignac Cedex</p> </div> <div style="width: 450px;"></div> </div>	

A	Mise à jour	B. DIAZ	Septembre 2022
0	Première émission	P. RIBET	Septembre 2020
INDICE	HISTORIQUE & NATURE DES MODIFICATIONS	ETABLI PAR :	DATE :

Les travaux faisant l'objet du présent projet concernent la requalification du PIGR (passage inférieur à gabarit réduit) de Tout-y-Faut. Cet ouvrage est situé à Artigues-près-Bordeaux (33), il est destiné à permettre le franchissement de la RN89 par les piétons et cyclistes.

La requalification consiste en :

- La rénovation de l'accès sud : amélioration de la lisibilité des cheminements ;
- La rénovation du P.I. : mise en lumière intérieure, rénovation architecturale ;
- La modification de l'accès nord pour permettre ou améliorer l'accès des PMR, des cyclistes et des piétons, avec la création d'une rampe mixte PMR, d'une piste cyclable de 95.00m de longueur et d'un escalier piéton.

1. DESCRIPTION DE L'OUVRAGE TERMINÉ

L'ouvrage est constitué d'une entrée sud, du passage inférieur, de l'entrée nord et d'un cheminement extérieur.

- Entrée sud

Les murs en retour de l'entrée Sud sont constitués de palplanches surmontées de leur couronnement existant. Les palplanches et les couronnements sont nettoyés, décapés et remis en peinture. Un soubassement en béton de 0.56m de hauteur est ajouté en partie basse des palplanches. Les murs en retour sont prolongés par un muret de 4.10m côté Est et 3.45m côté Ouest, sur une hauteur de 0.77m hors sol. L'entrée est éclairée par deux candélabres.

- Passage inférieur

Le passage inférieur à une hauteur moyenne de 2,50m. Les palplanches qui le constituent sont nettoyées, décapées et remises en peinture tout comme la traverse supérieure en béton. Un soubassement en béton de 0,56m de hauteur est réalisé en pied des deux rideaux de palplanches sur toute la longueur du PI.

Le système d'éclairage existant a été changé et remplacé par des luminaires en appliques disposés dans les angles supérieur du PI. Des cadres support de graffitis sont disposés de part et d'autre à l'intérieur du PI sur les palplanches.

- Entrée nord

L'entrée nord est constituée de palplanches surmontées d'une poutre de couronnement.

- Cheminement extérieur

L'accès au PI par l'avenue du PEYROU se situe dans le prolongement de la traversée piétonne de l'avenue. L'entrée éclairée par deux candélabres est constituée par une plate-forme de 4,75m de longueur par 4,00m de largeur située au niveau +46.18 NGF. Elle dessert deux accès au PI, à savoir : une rampe PMR / cycles et un escalier.

Une plate-forme basse en forme de « L » située au niveau du PI à +42,38 NGF, réceptionne la rampe PMR/cycles ainsi que l'escalier. Une forme de pente d'environ 1% est prévue afin de collecter les eaux jusqu'au caniveau à grille situé en pied de rampe.

Cette rampe est bordée par des murs de soutènement soit en béton, soit en palplanche :

- Le soutènement le long de la RN 89 est constitué d'un rideau de palplanches surmonté d'une poutre de couronnement. Un voile en maçonnerie est construit devant pour habiller les palplanches. Le couronnement du rideau de palplanche étant au même niveau que la RN 89, un dispositif de sécurité formé d'une GBA surmontée d'un garde-corps a été mis en place le long du PI. Un caniveau à grille est disposé entre la GBA et le couronnement pour recueillir les eaux de la RN89. Celui-ci s'évacue dans le fossé situé le long de la RN 89. Le fossé a été busé au droit du PI pour maintenir la continuité.
- Les autres murs de soutènement sont liés aux radiers des rampes pour former une structure de type « U » en béton armé. Les murs comportent une rehausse de 10 cm minimum par rapport au TN (ou au sol fini de la rampe la plus élevée) et sont surmontés de garde-corps architectural à l'intérieur de la rampe et de service le long de l'avenue du PEYROU.

2. DONNÉES GÉOMÉTRIQUES ET FONCTIONNELLES

2.1. ESCALIERS

L'escalier est composé de deux volées préfabriquées, une de 2.80m et une de 3.08m.

La première volée est composée de 11 marches de 16cm de hauteur et 28cm de giron.

La deuxième volée est composée de 12 marches de 16cm de hauteur et 28cm de giron.

L'escalier ainsi formé démarre au niveau du PI à +42,50NGF, le palier est à +44,26NGF, l'arrivée au niveau de l'avenue du PEYROU est à +46,18NGF.

La largeur des escaliers est de 2,65 m.

L'escalier est conforme à la réglementation PMR en vigueur : clous podotactiles, marches et contremarche de couleur distincte, lisse sur les murs adjacents.

2.2. RAMPE PMR ET PISTE CYCLABLE

La rampe PMR - piste cyclable se découpe plusieurs tronçons d'une largeur de 4.00m recouvert d'une résine de couleur brun foncé pour la partie cycle et brun clair pour la partie PMR.

En partant de l'avenue du PEYROU :

- La première partie de rampe se décompose comme suit :
 - 1 tronçon de 1.00m de longueur penté à 5% ;
 - 3 tronçons de 10,00m de longueur pentés à 5% ;
 - 3 paliers de 1,50m de longueur ;
- Un palier de retournement, virage en épingle à 180° à +44,63 NGF ;
- La deuxième partie de rampe décomposée comme suit :
 - 4 tronçons de 10,00m de longueur pentés à 5% ;
 - 1 tronçon de 5,00m de longueur penté à 5%.
 - 4 paliers de 1,50m ;

La rampe est éclairée par des luminaires encastrés complétés par des candélabres lorsque la hauteur des murs ne permet pas l'encastrement du plot lumineux.

3. TRAVAUX DIVERS

Pour effectuer les travaux de terrassement et la mise en place des palplanches, un rideau de palplanches provisoires a été réalisé. Celui-ci a été recepé à une profondeur suffisante et laissé sur place à la fin des travaux.

Afin de réaliser les travaux le déplacement des réseaux, notamment celui de la DIRA (fibre optique) ainsi que l'assainissement (fossé de la RN89) a été nécessaire.

Le projet comprend également les travaux suivants :

- Remise en état de la BAU de la RN89 ;
- Dépose et mise en décharge des glissières existantes de la RN89 ;
- Mise en place d'une glissière de protection le long de l'avenue du PEYROU ;
- Protection anti-graffitis sur tous les murs ;
- La plantation de plantes tombantes en rives Nord du PIGR.